
Présent.e.s : Françoise BAGOT, Miriam BAUMANN, Jean-Daniel BERARD, Franck BRIAND, Roselyne CHEVALIER, François CHOVEL, Bernard CYFFERS, Murielle FABRE, Jean-François FRIER, Alain GENEL, Pierre GENIN, Isabelle MERVOYER, Patrick MOSKOVICZ, Céline STEENKESTE

Mairie : Amina BOURI, élue référente du Conseil de quartier, Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier

Intervention d'Amina Bouri, élue référente du Conseil de quartier

En introduction de la réunion, Amina BOURI annonce que comme cela lui a été demandé par le Conseil de quartier, elle restera toute la réunion.

Elle répond ensuite aux questions posées lors de la précédente réunion :

Le Conseil de quartier s'interroge sur la qualité « médiocre » des demandes de terrasses qui parviennent à la mairie et souhaiterait savoir si une commission de régulation de l'espace public, différente de la commission de régulation des débits de boissons, pouvait être mise en place.

Les demandes de terrasses estivales incomplètes (sans document ni plan) font systématiquement l'objet d'un renvoi (de la part de la Direction de l'Urbanisme) pour complément auprès des commerçants. En d'autres termes, un refus est signifié aux exploitants concernés pour incomplétude ou non-conformité.

Les demandes adressées pour avis à la mairie d'arrondissement ont été étudiées rigoureusement en amont par la Direction de l'urbanisme (DU), et sont donc recevables.

Ce « filtre » de la DU fonctionne convenablement, il ne paraît ainsi pas opportun de créer une nouvelle Commission spécifique.

Il semblerait que lorsqu'un signalement dans l'application Dans Ma Rue (DMR) n'a pas pu être traité à temps par les services (notamment les nuisances sonores de terrasses), les usagers soient invités à republier cette même demande. Le Conseil de quartier souhaiterait avoir un retour de la Mairie sur ces signalements non traités.

Les réponses faites via Dans-ma-Rue sur le sujet spécifique des terrasses estivales ne sont pas toujours cohérentes et adaptées. À la demande de la Mairie de Paris Centre, un travail sur l'amélioration de la qualité des retours est en cours à la DU et DPMP (Direction de la Police Municipale et de la Prévention).

Cependant, les signalements des riverains transmis via DMR aux services compétents se recoupent globalement avec les signalements que les habitants adressent directement par mail ou courrier à la mairie. Dès lors, il peut être considéré que la majorité des signalements sont traités, quel que soit le canal de réception.

DMR n'étant pas le meilleur outil pour signaler certaines nuisances (notamment sonores), la Ville de Paris lance un numéro d'appel unique pour contacter la police municipale via le 3975.

Familles dans le quartier

Isabelle MERVOYER évoque la diminution du nombre des familles dans le quartier. Elle souhaiterait savoir s'il y a une étude spécifique qui a été faite sur ce sujet pour comprendre les raisons de ces départs. Elle suggère à ce qu'une enquête « ad hoc » auprès des parents avec enfants scolarisés dans notre périmètre ou Paris Centre puisse servir de base la révision du PLU car celui-ci peut avoir un impact sur ce sujet.

Le Conseil de quartier estime qu'il serait intéressant d'inviter Karine Barbagli pour parler de ce sujet. Le Conseil de quartier souhaiterait pouvoir avoir sa présentation en amont de son intervention afin de pouvoir préparer ses questions.

De façon générale, les habitants regrettent la diminution du nombre de familles avec enfants dans le quartier, estimant que le sujet n'est pas assez étudié et qu'ils manquent d'informations sur ce sujet.

Amina BOURI explique que la Mairie de Paris Centre s'intéresse de près à cette question et que la livraison de plusieurs logements sociaux dans le quartier devrait avoir un impact positif sur ce sujet

Isabelle MERVOYER estime que la piétonisation du quartier a eu un impact négatif sur les familles et pense que cela engendre des fermetures de classes.

Amina BOURI rappelle que l'objectif de la Mairie de Paris Centre est de ne pas fermer de classes.

Circulation

Jean-François FRIER explique qu'il a entendu que la Mairie réfléchissait à mettre en place un code de la rue. Il demande donc si le Conseil de quartier peut s'intéresser à ce sujet.

François CHOVET explique que ce point doit être traité par le groupe de travail circulation.

Alain GENEL rappelle que le rôle du Conseil de quartier n'est pas de débattre de questions politiques en général, mais de leur application à l'échelle du quartier.

Terrasses

Céline STEENKESTE rappelle que la mairie a analysé beaucoup de demandes de terrasses et souhaiterait savoir si ce travail est terminé. Amina BOURI répond que le Centre est l'arrondissement qui a reçu le plus de demandes et que le travail d'analyse des demandes n'est pas terminé.

Patrick MOSKOVICZ demande si la liste des demandes acceptées et refusées sera publiée.

Miriam BAUMANN ajoute dans ce cas s'il est possible de consulter les arrêtés émis et leur contenu. François CHOVET revient sur le fait que la mairie ne trouve pas opportun de mettre en place une commission de régulation de l'espace public. Il indique qu'il s'agit d'un engagement d'Emmanuel GREGOIRE, pris en présence d'Ariel WEIL. Il insiste sur le fait qu'il trouve que la mise en place d'une telle commission est essentielle pour le quartier.

Pierre GENIN rappelle qu'il existe une commission de régulation des débits de boissons qui se réunit sur le sujet des terrasses. Le Conseil de quartier souhaiterait pouvoir y avoir un représentant.

Budgets :

Le Conseil de quartier approuve le budget suivant :

Investissement :

- tracé de la porte Saint Martin : 11160 €
- végétalisation plot anti-stationnement : 75 €
- Kit visioconférence grande salle pour les centres La Clairière et Cerise (écran + pied roulant standard) : 1678 €
- 2 jardinières devant le coiffeur au 77, boulevard Sébastopol : 1300 €
- Étude d'impact de la pollution sonore sur le périmètre du Conseil de quartier : 20088 €
- Une sono et un micro pour le centre La Clairière : 686 €

Amina BOURI rappelle que les achats au bénéfice d'association s'apparentent à une subvention en nature et ne peuvent se faire.

Le Conseil rappelle qu'ils ont par le passé acheté des triporteurs pour ces associations et que cela n'avait pas posé de problème. Le conseil de quartier demande s'il est possible d'effectuer ces achats pour le compte du Conseil de quartier, de les stocker dans les centres sociaux pour le Conseil de quartier et de les mettre à disposition des associations lorsque ça leur est nécessaire.

Fonctionnement :

- Coup de cheveux SDF : 500€
- Stampille d'identification du mobilier urbain installé : 180€
- « Art en Premier » affiche et support de communication : 500€
- Enquête citoyenne relative à la place Joachim Du Bellay : 3000€
- Le Socle, spectacle de danse placette rue du Cloître Saint Merry : 1500 €
- Complément étude d'impact sur la pollution sonore 3960 €
- Affiches civiques 336€
- Plateforme d'hébergement : 121€
- Participation au centre d'été Jeunesse et Loisir : 850€
- Flyers pour la communication du CQ : 120€

Par ailleurs le Conseil de quartier signale à la Mairie, qu'il espère une intervention rapide de la Mairie sur les problèmes de bruit.

Jean-François FRIER estime que les problèmes de bruit causent une telle exaspération des habitants que la situation devient dangereuse. Il craint que la frustration de certains habitants mène à des actions non citoyennes. Il signale que les nuisances ont lieu de jour comme de nuit. Il revient sur les capteurs sonores « méduses » et leurs technologies. Il interroge s'ils sont en mesure d'activer des contrôles de la PM pour repérer les contrevenants. La réponse apportée est négative, car l'outil expérimental a plus une portée analytique pour l'objectivation bruit.

François CHOVET insiste sur le fait que les nuisances sonores ne viennent pas uniquement des terrasses.

Un certain nombre de copropriétés ont prévu d'écrire à la Mairie sur ce sujet.

Groupes de travail

Une charte va être mise en place pour assurer le bon fonctionnement des groupes de travail.

Un groupe de travail ne disposent pas d'animateur : sécurité et propreté, les volontaires peuvent se signaler auprès de l'équipe d'animation.

Groupe de travail circulation :

Le Conseil de quartier Sentier-Arts et Métiers souhaiterait apaiser le boulevard Sébastopol, et souhaite donc travailler avec le Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil sur ce sujet.

PLU :

Le groupe de travail prépare un courrier à l'APUR au sujet du document publié sur le quartier Montorgueil.

Propreté :

Le Conseil de quartier doit faire ses remontées des points noirs du secteur dans le cadre de la refonte du plan de propreté.

Second Collège du Conseil de quartier

Il est proposé à chacun de faire remonter ses remarques à l'équipe d'animation

Sujets divers :

Le projet de conférence sur la sobriété numérique avance bien : la conférence aura lieu le 22 janvier de 17h à 19h dans la salle Jean Dame.

Télérama Sortir n°3744 du 13/10/2021 a écrit un article sur l'animation de danse organisée par le Conseil de quartier sur la placette rue du Cloître-Saint-Merri, intitulé *Coup de coeur sur un piédestal*